



Féchy, le 4 décembre 2021

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au sujet du préavis municipal N° 4/2021 relatif aux autorisations générales déléguées à la municipalité

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de M. Tobias MEYER, président et rapporteur, Mesdames Esther GAILLARD, Christine KAESERMANN, Messieurs Alexandre HORVATH, François MOLLIEUX, Thomas VON ARX et Rolf WEBER, membres, s'est réunie le 29 novembre dernier afin d'étudier le préavis municipal N° 4/2021.

M. Andreas MEYER, Syndic, et Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre à nos requêtes. Nous les remercions.

Comme chaque fois en début de la législature, la Municipalité doit demander des autorisations générales prévues par la loi sur les Communes. Ce renouvellement n'est pas tacite et doit faire l'objet d'une autorisation auprès du Conseil général.

La Commission de gestion et des finances constate que les demandes formulées dans ce préavis N° 4/2021 sont identiques à celles qui ont été accordées lors de la législature précédente.

Le Syndic nous explique qu'à part l'autorisation de plaider, les trois autres autorisations n'ont pas été sollicitées lors de la précédente législature. Cependant, il est important d'avoir ces outils, pour pouvoir réagir rapidement à une situation, en particulier en ce qui concerne l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et extraordinaires jusqu'à CHF 50'000. Normalement, si un tel cas se produirait, il est d'usage de faire un préavis qui va être soumis au Conseil afin d'avaliser cette dépense.

Après consultation, la Commission de gestion et des finances vous propose à l'unanimité des membres d'accepter ce préavis N° 4/2021 tel que présenté.

Pour la Commission de gestion et des finances,

Le Président



Les Membres

